

Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !



**PSYCHOLOGUES : Pour
une reconnaissance
pleine et entière de leur
métier !**



L'action utile !

ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



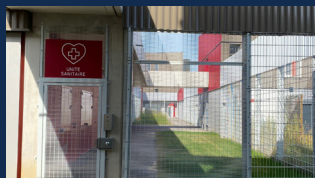
Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !

Les psychologues sont des acteurs centraux de la réinsertion et de la prévention de la récidive, en milieu ouvert comme fermé, travaillant principalement à la prise en charge individuelle et à l'évaluation du public placé sous-main de justice. Ils ont également pour mission de soutenir des personnels, par exemple lors d'évènements potentiellement traumatiques.

Bien qu'appartenant au corps des psychologues du ministère de la Justice depuis le 1^{er} janvier 2022, leur statut, leurs conditions de travail et leur reconnaissance restent en décalage profond avec leur niveau de qualification et leur engagement professionnel quotidien.

Pour L'UFAP UNSa Justice, le constat est sans appel !





I. Un statut incomplet...

Le statut embryonnaire des psychologues du ministère de la justice entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022 est loin des engagements pris en 2018, loin de la reconnaissance légitime que méritent ces professionnels de la santé mentale.

Situation actuelle :

- Un corps **uniquement en deux grades**
- Une reprise à l'identique, **sans révision ni revalorisation des grilles** indiciaires qui étaient celles des psychologues de la DPJJ
- **Aucun dispositif spécifique de titularisation et d'intégration** des psychologues contractuels exerçant déjà au MJ : certains, parfois en poste depuis des années, se voient sommer de passer un concours et de subir une mobilité, niant leur expérience et leur parcours
- **Un manque d'homogénéisation** des contrats tant sur la nature (CDI/CDD) que sur les rémunérations qui ne fait qu'accroître la précarité

Résultat : une évolution de carrière tronquée avec des perspectives réduites voire minimalistes

Une situation qui nuit à l'attractivité de la filière et qui mérite une totale révision.

1. Des missions essentielles souvent méconnues...

Les psychologues exercent en SPIP, en établissements pénitentiaires au CNE, en DISP, au SMRP, en unités sanitaires ...

Les psychologues affectés au sein de l'administration pénitentiaire jouent un rôle central dans la compréhension, l'accompagnement et la prise en charge des personnes placées sous-main de justice. **Leur mission première consiste à évaluer la personnalité, les vulnérabilités psychiques et les facteurs de risque, afin d'éclairer les équipes sur les enjeux cliniques et criminologiques propres à chaque situation.** Cette évaluation, toujours fondée sur une approche clinique rigoureuse, permet d'orienter les suivis, de prévenir les passages à l'acte et de contribuer à la réduction de la récidive.

Leur expertise s'exerce également au sein des équipes pluridisciplinaires. **Les psychologues apportent un éclairage clinique lors des réunions, commissions et synthèses, contribuent à la construction des projets d'exécution de peine et participent à l'analyse des situations complexes.** Leur



regard permet de mieux comprendre les comportements, d'adapter les prises en charge et de soutenir les professionnels dans leurs missions.

Ils interviennent aussi auprès des personnels, notamment à travers l'analyse de pratiques, le soutien face à des situations difficiles et la formation des nouveaux agents. Leur rôle dans la prévention de l'usure professionnelle et dans la compréhension des dynamiques institutionnelles est essentiel, même s'il reste trop souvent invisible.

Ces missions, multiples et exigeantes, reposent **sur une expertise clinique solide**, une éthique forte et une autonomie professionnelle indispensable.

Elles méritent donc une reconnaissance pleine et entière, à la hauteur de l'engagement quotidien des psychologues dans l'administration pénitentiaire.

2. Un métier sous tension entre manque d'effectifs et déficit d'autonomie :

Le manque de psychologues dans l'administration pénitentiaire pèse lourdement sur la qualité du travail clinique. Les effectifs insuffisants obligent, à prioriser en permanence et à renoncer à des suivis pourtant nécessaires. Cette pénurie réduit le temps consacré aux entretiens, fragilise la continuité des prises en charge et expose les professionnels à une fatigue croissante.

À cette surcharge s'ajoute un déficit d'autonomie professionnelle.

Les psychologues doivent composer avec des injonctions organisationnelles qui limitent leur autonomie de choix des méthodes et modes d'intervention, imposent des priorités administratives et restreignent la temporalité indispensable à la pratique professionnelle.

Ces difficultés touchent aussi leurs missions auprès des personnels. Faute de temps et de reconnaissance, cet accompagnement reste trop souvent marginalisé, alors qu'il constitue un levier majeur de prévention de l'usure professionnelle et d'amélioration du climat de travail.

Le cumul du manque de moyens humains et de l'érosion de l'autonomie empêche les psychologues d'exercer pleinement leurs missions, tant auprès des personnes suivies qu'auprès des personnels. Restaurer ces deux piliers est indispensable pour garantir une pratique de qualité et redonner du sens au travail quotidien.

L'UFAP UNSa Justice porte des revendications ambitieuses pour remédier à cet état de fait alarmant, pour que les psychologues soient reconnus à la hauteur de leur expertise et de l'engagement professionnel quotidien pour le service public pénitentiaire.



II. Nos revendications : une vraie carrière, une rémunération juste et des droits respectés !

1. Pour un statut enfin à la hauteur du métier

L'UFAP UNSa Justice **exige une refonte complète des procédures d'intégration des psychologues contractuels.**

Les agents contractuels intègrent le corps des psychologues du ministère de la Justice sans que leur parcours, leur expérience et leur expertise ne soient réellement reconnus.

Nous revendiquons de nouvelles modalités de reprise d'ancienneté permettant de valoriser les années travaillées, de dynamiser les carrières et d'offrir de véritables perspectives d'évolution.

2. Pour une rémunération cohérente avec les responsabilités :

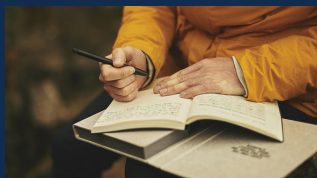
Les grilles indiciaires actuelles ne reflètent ni le niveau de recrutement, ni les missions exercées, ni les responsabilités assumées.

L'UFAP UNSa Justice revendique leur redéfinition complète afin de garantir une rémunération juste et attractive.

Nous exigeons dans ce cadre, **la création d'un troisième grade**, indispensable pour reconnaître l'expertise et offrir une progression de carrière réelle.



UFAP
UNSa Justice



Grilles indiciaires actuelles

Psychologue classe normale		
Echelon	Durée	Indice majoré
1	1	395
2	1	405
3	2	416
4	2	436
5	2,5	462
6	3	497
7	3	524
8	3,5	562
9	4	595
10	4	634
11		678

Psychologue hors classe		
Echelon	Durée	Indice majoré
1	2	525
2	2,5	595
3	2,5	629
4	2,5	673
5	2,5	720
6	3	768
7	3	811
8		826



Grilles indiciaires UFAP

Psychologue classe normale		
Echelon	Durée	Indice majoré
1	1	395
2	1	446
3	2	453
4	2	466
5	2	481
6	2,5	497
7	2,5	524
8	3	562
9	3	595
10	4	634
11		678

Psychologue hors classe		
Echelon	Durée	Indice majoré
1	2	595
2	2	629
3	2,5	673
4	2,5	720
5	3	768
6	3	811
7		826

Psychologue classe exceptionnelle		
Echelon	Durée	Indice majoré
1	2	700
2	2	740
3	3	780
4	3	835
5	1	895 (HEA)
	1	930 (HEA2)
		977 (HEA3)



Nous demandons l'octroi du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) à

l'ensemble des psychologues de l'administration pénitentiaire, qu'ils soient ou non en contact direct avec la population pénale, car tous exercent des missions d'aide, d'accompagnement et de soutien socio-éducatif.

Nous exigeons également une revalorisation de l'IFSE, ainsi que l'attribution de la Prime de Sujétions Spéciales (PSS) sans aucune minoration de l'IFSE.

La reconnaissance financière ne doit plus être un combat permanent.

3. Pour une mobilité qui ne bloque plus les carrières :

L'UFAP UNSa Justice exige une mobilité fluide, transparente et équitable entre toutes les directions du ministère. Les psychologues ne doivent plus être enfermés dans leur direction d'origine ni freinés dans leur évolution par des obstacles administratifs absurdes. Le lieu d'affectation ou la discipline exercée ne doivent plus déterminer l'avenir professionnel.

Nous demandons également la publication systématique et obligatoire de tous les postes vacants ou susceptibles de l'être, dans des délais raisonnables et sur des supports accessibles avant tout recrutement contractuel.

Plus question de mobilités opaques, de postes « réservés » ou de recrutements discrets.

L'UFAP UNSa Justice exige également la mise en place de FAE quand cette dernière est interdirectionnelle au sein du ministère de la Justice afin de permettre à ces professionnels de mieux appréhender leur environnement professionnel et l'ensemble de leurs missions dans leur direction d'affectation.

4. Pour le respect de droits au temps de travail :

L'application de l'article 10 du décret du 25 août 2000 aux psychologues est une aberration. Ils ne figurent pas dans la liste des fonctions concernées et pourtant, on continue de leur imposer ce cadre.

L'UFAP UNSa Justice exige la suppression totale de cette application illégitime.



Nous revendiquons l'accès aux horaires variables et au crédit temps pour celles et ceux qui le souhaitent. Les psychologues doivent pouvoir organiser leur travail avec la souplesse nécessaire à leurs missions, et non subir un cadre rigide qui ne correspond pas à la réalité clinique.

Enfin, **nous exigeons la mise en place du temps FIR** (Formation – Information – Recherche). Ce n'est pas un luxe, ni un bonus : c'est une exigence déontologique. Sans FIR, il n'y a pas de mise à jour des connaissances, pas de réflexion clinique, pas de prévention de l'usure professionnelle. Le ministère doit cesser de faire semblant de l'ignorer.

L'UFAP UNSa Justice, la voix de tous les personnels

L'UFAP UNSa Justice se bat pour que votre **métier soit enfin reconnu** à sa juste valeur : un métier exigeant, qualifié, indispensable. **Nous porterons vos revendications** avec force, sans compromis, parce que vous méritez un statut digne, des moyens réels et le respect de votre autonomie.

Avec l'UFAP UNSa Justice, défendons ensemble la reconnaissance et l'expertise des psychologues



ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



L'action utile !